



## Contrat poulet au détail 2024

entre  
**David Audiguet, EARL la Gauloise Dorée**, aviculteur,  
 La Folie 37160 La Celle St Avantet  
**les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !**  
 47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

*L'élevage de David Audiguet est installé à Descartes en Indre et Loire sur un terrain de 1.8 hectare. Chaque volaille a un parcours herbeux cet espace permet ainsi d'assurer le bien-être des animaux et une production de qualité. Elles sont nourries avec un mélange équilibré de céréales (féveroles, maïs, tourteaux de colza). Ils ont abattus et préparés dans son laboratoire sur place. Ils peuvent être découpés et livrés sous vide. L'élevage de David Audiguet a reçu en 2013 sa certification bio.*

### ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Je produis selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Je suis transparent sur mes méthodes de travail et sur mes prix.
- Je suis garant de la qualité sanitaire de mes produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérents (chaîne du froid...)
- Ma ferme est ouverte aux adhérents pour une visite, un atelier pédagogique qui peut être organisé avec le coordinateur.
- Je préviens l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie, etc.)
- **Sauf indication contraire**, les commandes seront **livrées aux dates indiquées** à partir de 19h30, au 13 place du maréchal Leclerc.

### ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et j'accepte d'assumer ces risques.
- Je paye à l'avance mes commandes pour la durée totale de mon contrat.
- Je viens récupérer mes produits lors de la livraison
- Je prends toutes dispositions nécessaires pour respecter la chaîne du froid entre la livraison et la consommation des produits.
- Je m'engage à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP.

**PAIEMENT PAR CHEQUE** à l'ordre de « **La Gauloise Dorée** » à remettre avec le contrat signé au plus tard le **31 Octobre 2024**.

	Prix unitaire	7 Novembre	5 Décembre
<i>Filets de poulet (200 à 300g)</i>	6€		
<i>Cuisses de poulet (300 à 400g)</i>	4,5€		
<i>Coq au vin (Conserve)</i>	15€		
<i>Rillettes pur poulet (180g)</i>	6,8€		
<i>Foie de poulet (150g)</i>	6€		
<i>Gésiers de poulet (150g)</i>	6€		
	<i>Règlement à chaque livraison</i>	<i>Chèque 1</i>	<i>Chèque 2</i>
	<i>Total</i>		
	<i>Ou</i>	<i>Un seul chèque</i>	
	<i>Total</i>		

*Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association Amap En Seine Brin d'Orge à jour de ma cotisation annuelle, accepte ce contrat et remets mon paiement ce jour*

Nom : ..... N° adhérent : .....

Adresse : .....

Fait à Juvisy sur Orge, le

*Signature de l'adhérent*

*Signature du producteur*